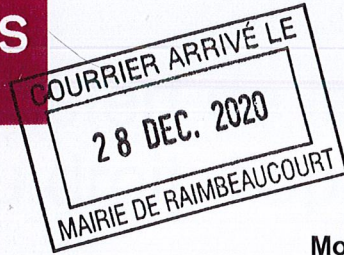


20201228_A 2157 DOUAIW AGGLO



Actions Foncières et Urbanisme

746, rue Jean-Perrin
Parc d'activités de Douai-Dorignies
BP 300 - 59351 Douai Cedex
☎ 03 27 99 89 89 | ✉ info@douaisis-agglo.com

Affaire suivie par : Christine URBAN

☎ 03 27 99 89 09
✉ curban@douaisis-agglo.com

Nos réf : 2020.007955

Monsieur Alain MENSION

Maire de et à
59283 RAIMBEAUCOURT

Douai, le

21 DEC. 2020

Objet : report de la date de transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité suite à la loi du 14 novembre 2020 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire

Monsieur le Maire,

Je vous ai écrit le 29 septembre 2020 afin de vous demander de faire délibérer votre conseil municipal sur le transfert à DOUAIW AGGLO de votre compétence « plan local d'urbanisme » (PLU). Je vous avais écrit à cette occasion que cette délibération, se prononçant contre ce transfert de compétence, devait avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2021.

Or la période légale pour délibérer valablement sur cette question vient d'être modifiée par l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire. Cette disposition fixe une nouvelle échéance pour ce transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité, à savoir le 1^{er} juillet 2021. En effet, le législateur a souhaité accorder un délai supplémentaire de 6 mois aux élus, compte tenu de la mise en place tardive des conseils municipaux due à l'épidémie de covid-19.

Je vous informe que vous aurez par conséquent de nouveau à saisir votre conseil municipal de cette question, dans les 3 mois précédant cette date, c'est-à-dire entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021, étant précisé que la délibération devra parvenir à la préfecture au plus tard à cette dernière date. Les communes qui ont déjà délibéré pour éviter le transfert au 1^{er} janvier 2021 sont donc invitées à renouveler leur décision dans le délai imparti.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous au cours du 1^{er} trimestre 2021 pour vous rappeler cette échéance.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Christian POIRET